LED ZEPPELIN [Uk] II (Atlantic Recs - 1969 Réédition 1994)



Le riff à dos de chameau de *Whole lotta love* annihile l'équivoque, le deuxième album de **LED ZEP** est une tuerie.
Composé de neuf morceaux, *II* oublie pour un moment les gimmicks blues omniprésents sur le premier album (là : LED ZEPPELIN [Uk] S/t (Atlantic Recs) 1969 Réédition 1994) et continue d'étancher la soif d'aventures des musiciens et ce tout juste six mois après l'album éponyme ! Le bon gros rock lourd mais swing à souhait du morceau d'ouverture laisse place à l'aérien *What is and what should never be* le long duquel **Page** et **Plant** se révèlent des orfèvres de la mélodie. Suivent le rock'n'roll *The lemon song* et son riff inoubliable, puis l'émouvant *Thank you* très folk dans l'âme mais en même temps armé d'une batterie dévastatrice, le puissant *Heartbreaker* qui préfigure déjà le heavy metal, le court et efficace *Living loving maid*, l'épique *Ramble on*, le fabuleux instrumental *Moby Dick* qui permet aux musiciens de se lâcher sévèrement, à l'image d'un **John Bonham** visiblement ravi de tanner ses fûts à grands coups de troncs d'arbres. *Bring it on home*, bluesy pour la forme puis soudainement rouleau-compresseur, est le dernier morceau d'une série assez hallucinante sachant que le groupe a en grande partie composé cet album sur la route et l'a enregistré ici et là selon où ils atterrissaient. La naissance véritable du hard & heavy et le début d'une saga sonique extraordinaire.

© Nawakulture 1999-2016 - Dura lex, sed lex !
Les textes impies de cette auguste publication, tous signés de la main de Ged Ω, ci-devant archiviste du Chaos, sont déposés auprès des services juridiques de Satan lui-même, les utiliser sans autorisation du Ged-iteur vous exposerait à la honte et au mépris le plus absolu, voire à un grand coup de pompe dans le fion suivant votre situation géographique, vous avez été prévenus. Notez bien par ailleurs que le Ged-iteur, bien que belliqueux de nature et tout-à-fait imperméable aux opinions des uns et des autres, rappelle que les points de vue exprimés par les personnes interviewées n'engagent que leurs auteurs.